



PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

27 JAN. 2017

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Digne-les-Bains, le

Affaire suivie par Pascal GOSSELIN  
Tél: 04.92.30.55.27  
Fax : 04.92.30.55.04  
Courriel : pascal.gosselin@alpes-de-haute-provence.gouv.fr  
Document : Saisine Ae Modification PPRn Allemagne-en-Provence.odt

**LE PREFET**

à

**Conseil général de l'environnement  
et du développement durable**  
Autorité environnementale  
Tour Séquoia  
92055 LA DEFENSE CEDEX

**OBJET** : Saisine de l'autorité environnementale pour examen au cas par cas de la modification du PPRn de la commune d'Allemagne-en-Provence dans les Alpes de Haute-Provence.

**PJ**: Fiche d'examen au cas par cas

En application des articles R122-17 et R122-18 du Code de l'environnement, veuillez trouver ci-joint la fiche de demande d'examen au cas par cas de la modification, volet incendie de forêt, du PPRn de la commune d'Allemagne-en-Provence dans les Alpes de Haute-Provence.

L'arrêté de prescription de la modification du PPRn d'Allemagne-en-Provence mentionnera, conformément à l'article R562-2 du Code de l'environnement, si une évaluation environnementale est requise.

En l'absence de décision dans un délai de deux mois à compter de la réception par courriel de la présente avec la fiche d'examen au cas par cas, une évaluation environnementale devra être réalisée.

Le Directeur Départemental  
des Territoires.

Rémy BOUTROUX

# FICHE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS POUR LES PPRN

Articles R122-17 et R122-18 du Code de l'Environnement

## 1 – DESCRIPTION DES CARACTERISQUES PRINCIPALES

Il s'agit d'une modification simplifiée, selon les modalités des articles R562-10-1 ET R562-102- du Code de l'environnement, du PPRn de la commune de Allemagne-en-Provence approuvé par arrêté préfectoral n° 2013-2834 du 31 décembre 2013.

Ce PPRn est consultable en ligne sur le site des services de l'Etat des Alpes de Haute-Provence à l'adresse ci-dessous :

<http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques/Informations-acquereur-locataire/Communes-de-Aiglun-a-Castellane>

Le PPRn approuvé porte sur les risques inondation, mouvements de terrain et incendie de forêt. La modification envisagée ne concerne que le volet risque incendie de forêt du PPRn.

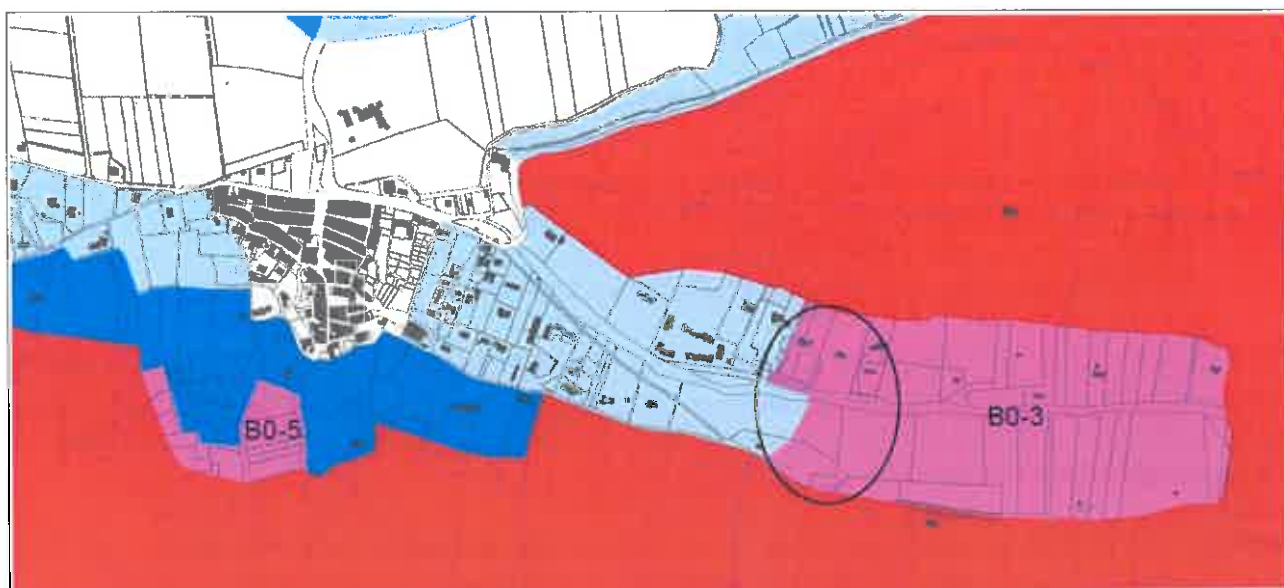
Le PPRn définit, dans son volet risque incendie de forêt, 4 zones :

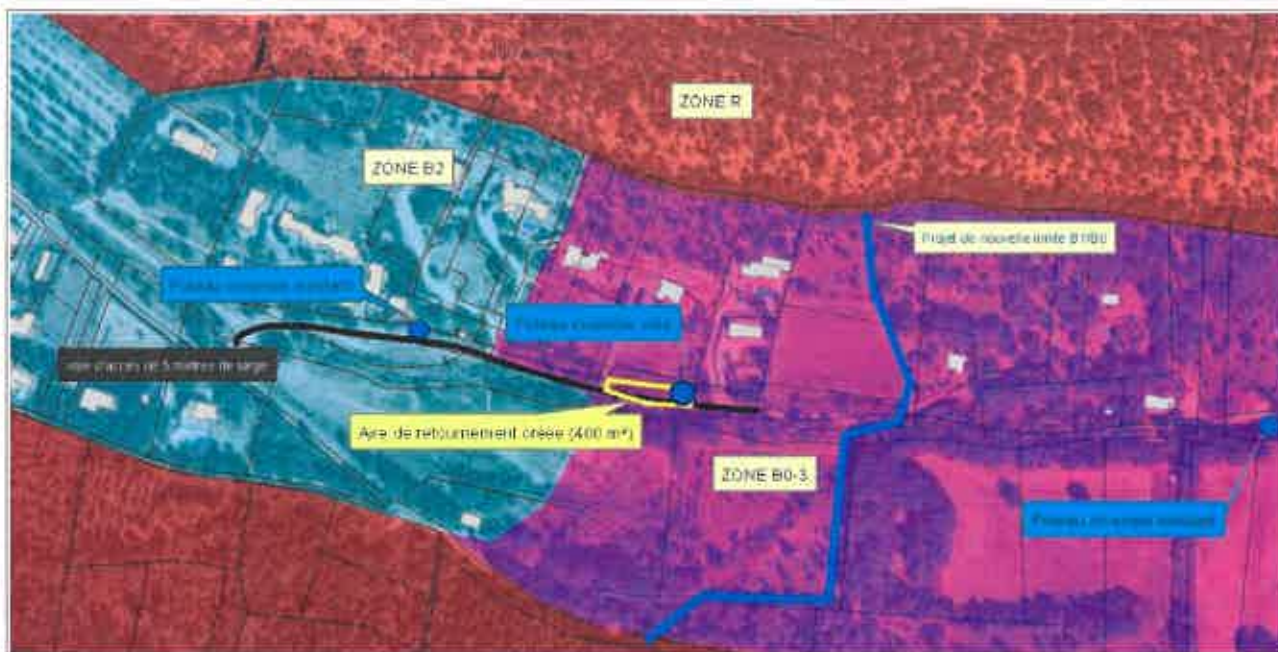
- zones rouges sur lesquelles l'inconstructibilité est la règle ;
- zones bleues sur lesquelles le principe est la constructibilité sous conditions ;
- zones violettes sur lesquelles la réalisation de certains travaux permet le passage en zone bleue ;
- zones blanches peu ou pas concernées par le risque d'incendie de forêt.

La modification vise à passer une partie d'une zone violette, référencée B0-3 dans la carte du zonage réglementaire du risque incendie de forêt, en zone bleue suite à la réalisation des travaux nécessaires à la défendabilité du secteur.

## 2 – DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA ZONE TOUCHEE PAR LA MISE EN OEUVRE DE LA MODIFICATION

La zone B0-3 est située à l'est du village, elle est contiguë à une zone bleue constructible. La partie de la zone à basculer en zone bleue figure dans les cartes ci-dessous.





Sa superficie est de 3,5 ha sur les 14 ha de la zone B0-3.

Les travaux réalisés par la commune consistent en la création d'une aire de retournement pour les véhicules de lutte contre l'incendie et l'implantation d'un poteau incendie.

La conformité de ces travaux par rapport aux prescriptions du règlement du PPRn a été contrôlée par le responsable du pôle DFCI Alpes-de-Haute-Provence/Hautes-Alpes de l'ONF :

- aire de retournement de 9 mètres de large sur 45 mètres de long, largement suffisante pour permettre la manœuvre des véhicules de secours ;
- pression de fonctionnement de l'hydrant d'environ 6 bars (pour 1 bar minimum attendu) et poteau avec 1 sortie de 100 mm et 2 sorties de 65 mm.

La validation de la conformité a fait l'objet d'un rapport en date du 20 octobre 2016.

### **3- DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA MODIFICATION**

La commune d'Allemagne-en-Provence est située dans les zones naturelles suivantes :

- PNR du Verdon
- ZNIEFF type 2 Plateau de Valensole n° 04149100
- Natura 2000 Directive Habitats Valensole n° FR9302007
- Natura 2000 Directive Oiseaux Plateau de Valensole n° FR9312012
- SRCE réservoir biodiversité Préalpes du Sud n° FR93RS1313
- SRCE cours d'eau n° FR93SRCE2014
- SRCE régions naturelles Plateau de Valensole n° PAS05

Le secteur à classer en zone bleue du PPRn, volet incendie de forêt, comporte un habitat groupé dans sa partie nord et est partiellement déboisé dans sa partie sud. Le passage en zone constructible avec prescriptions constitue une extension très modérée de la zone urbanisée existante, en cohérence avec le projet de PLU.

La commune n'envisage pas d'étendre le secteur urbanisable sur le reste de la zone B0-3.

Concernant l'incidence sur la santé humaine, les travaux exécutés réduisent la vulnérabilité de la zone et contribuent à la sécurité des personnes (et des biens) contre les feux de forêt.